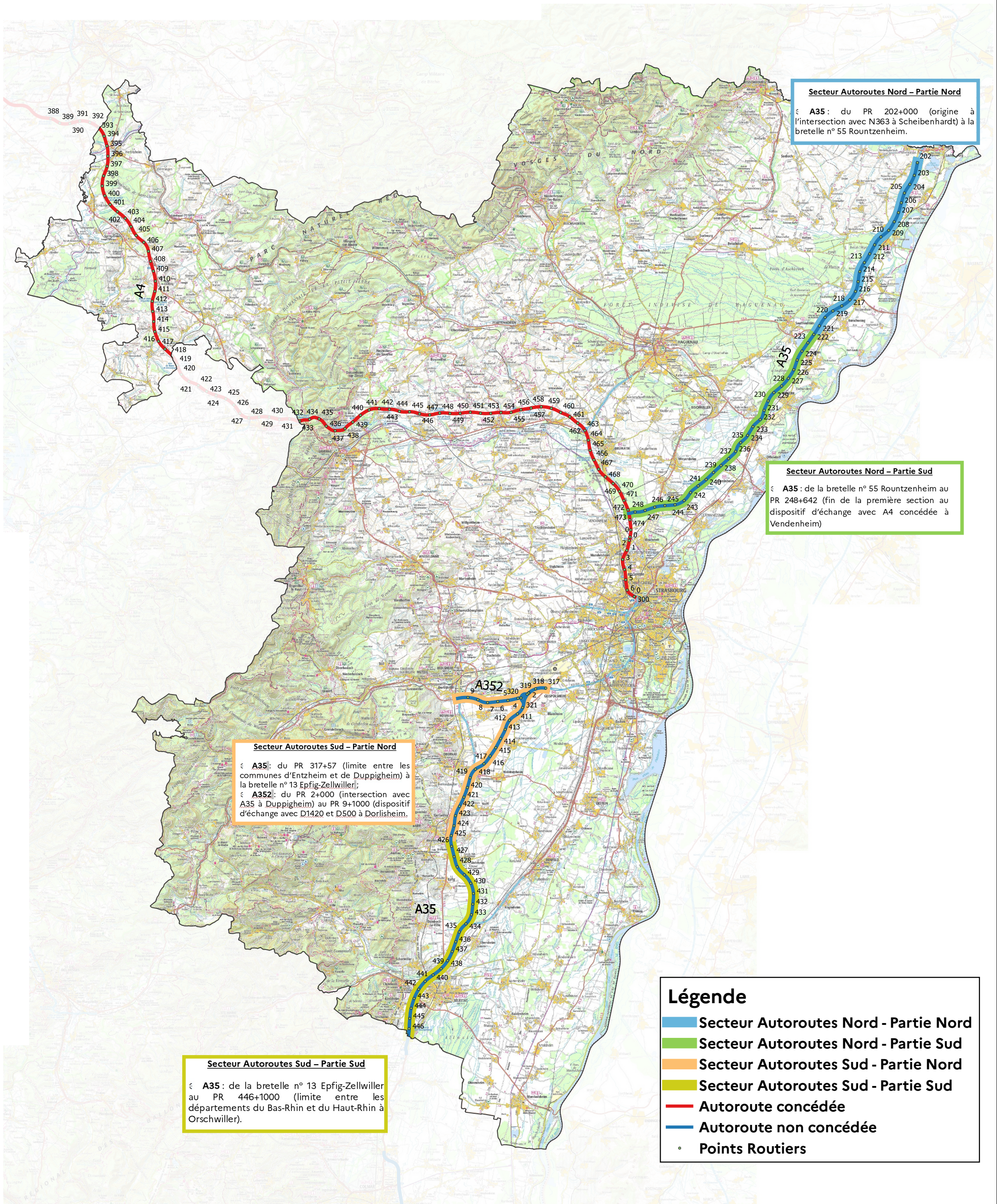


# Secteurs d'intervention pour le dépannage sur les autoroutes non concédées du Bas-Rhin



**Secteur Autoroutes Nord – Partie Nord**  
 ε A35 : du PR 202+000 (origine à l'intersection avec N363 à Scheibhardt) à la bretelle n° 55 Rountzenheim.

**Secteur Autoroutes Nord – Partie Sud**  
 ε A35 : de la bretelle n° 55 Rountzenheim au PR 248+642 (fin de la première section au dispositif d'échange avec A4 concédée à Vendenheim)

**Secteur Autoroutes Sud – Partie Nord**  
 ε A35 : du PR 317+57 (limite entre les communes d'Entzheim et de Duppigheim) à la bretelle n° 13 Eppig-Zellwiller;  
 ε A352 : du PR 2+000 (intersection avec A35 à Duppigheim) au PR 9+1000 (dispositif d'échange avec D1420 et D500 à Dorlisheim).

**Secteur Autoroutes Sud – Partie Sud**  
 ε A35 : de la bretelle n° 13 Eppig-Zellwiller au PR 446+1000 (limite entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à Orschwiller).

**Légende**

- Secteur Autoroutes Nord - Partie Nord
- Secteur Autoroutes Nord - Partie Sud
- Secteur Autoroutes Sud - Partie Nord
- Secteur Autoroutes Sud - Partie Sud
- Autoroute concédée
- Autoroute non concédée
- Points Routiers